

Geometres, deux Astronomes, deux Mecha-
niciens, deux Anatomistes, deux Chimistes,
& deux Botanistes. Les autres huit pou-
ront être étrangers, & s'appliquer à celle de
ces Sciences pour lesquelles ils auront plus
de talent.

Les Eleves seront tous établis à Paris, &
chacun d'eux s'appliquera à la Société dont fera
profession l'Academicien Pensionnaire auquel
il sera attaché.

Pour remplir les places d'Honoraires,
l'Accademie élira un Sujet, & en demanda-
ra l'agrément au Roi. Pour remplir les
places de Pensionnaires, elle élira trois Su-
jets, desquels deux au moins seront Associez
ou Eleves, & les proposera à Sa M. afin
qu'il lui plaise d'en choisir un.

Pour remplir les places d'Associé, l'Acca-
demie élira deux Sujets, desquels l'un au
moins sera Eleve, & ils seront proposez à
Sa Majesté, afin qu'il lui plaise d'en choisir
un.

Pour remplir les places d'Eleve, chaque
Pensionnaire en pourra choisir un, & le pré-
senter à la Compagnie; par laquelle s'il est
agréé à la pluralité des voix, il sera propo-
sé à Sa Majesté.

Nul Religieux ne pourra être proposé
pour être Pensionnaire, Associé ou Eleve,
mais seulement pour être Honoraire.

Nul ne pourra être proposé à Sa Majesté
pour les places de Pensionnaire, ou d'Associé,
s'il n'est connu par quelque ouvrage impré-
mé, par quelque cours fait avec éclat, ou
par quelque découverte considerable.

Les Assemblées se tiendront le Mercredi
& le Samedi, & chaque seance sera de deux
heu-